

Taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans les écoles : l'opération d'analyse de la qualité de l'air se poursuit jusqu'au 15 mars 2021

La Prairie, le 26 février 2021 – Conformément à la demande et selon les balises établies par le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ), le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) procède actuellement à un échantillonnage visant à mesurer la concentration de dioxyde de carbone (CO₂) dans chacun de ses établissements. Cette opération se déroule actuellement et sera terminée au plus tard le 15 mars 2021.

Contexte

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le CSSDGS juge d'autant plus important de maintenir un bon apport d'air frais à l'intérieur de ses établissements. Il est d'avis qu'une bonne aération des locaux freine la transmission par aérosols émis par les personnes et qui sont susceptibles de contenir le coronavirus. Selon les établissements, cet apport s'effectue grâce à la ventilation naturelle par fenêtres ou par ventilation mécanique.

Comme le CO₂ est émis par tous les élèves d'une classe, sa concentration est un bon indicateur de l'apport d'air frais dans un espace intérieur. Les concentrations de CO₂ généralement rencontrées dans les classes ne présentent pas de risque direct sur la santé des occupants. Ces tests visent donc à déterminer si des mesures correctives sont nécessaires.

Portrait de la situation actuelle

À ce jour, nous avons complété l'échantillonnage dans 85 % des établissements du CSSDGS. Voici les résultats calculés en parties par million (ppm), en date d'aujourd'hui, de l'échantillon des mesures prises dans 385 locaux :

- 56 % respectent le seuil recommandé (1 000 ppm);
- 35 % sont au-dessus du seuil recommandé, mais ont des taux jugés acceptables (entre 1 000 et 1 500 ppm);
- 6 % sont au-dessus du seuil recommandé (entre 1 500 ppm et 2 000 ppm);
- 3 % sont au-dessus du seuil recommandé (+ de 2 000 ppm).

Aération des locaux

Afin d'assurer un maximum de circulation d'air dans les différents locaux d'un établissement, des bonnes pratiques doivent être mises en place par tout le personnel notamment l'ouverture des fenêtres le plus souvent possible et en période continue, par exemple lors des récréations, du dîner et en fin de journée. L'ouverture de la porte de la classe est également à prioriser. Ces mesures sont encore plus efficaces lorsqu'elles sont réalisées dans toutes les classes au même moment puisque cela favorise une circulation d'air de part et d'autre du bâtiment.

Lorsque les résultats de l'échantillonnage présentent une concentration de CO₂ de plus de 1 000 ppm, des mesures correctives sont appliquées dans les plus brefs délais. Le Service des ressources matérielles (SRM) procédera ensuite à de nouveaux échantillonnages qui permettront de vérifier si les mesures correctives ont l'effet escompté sur l'apport d'air souhaité. Si les résultats de la nouvelle mesure de CO₂ ne s'avèrent pas concluants, le SRM procédera à des évaluations et des travaux correctifs selon la gradation établie par le MÉQ.

Dans tous les cas, les membres du personnel, les parents des élèves et les élèves adultes du CSSDGS seront informés des détails de l'opération de mesure de CO₂, aussitôt que les résultats de l'établissement qui les concernent seront connus.

Pour plus d'information

Une [fiche de renseignements du MÉQ](#) est disponible au sujet du monoxyde de carbone. Elle fait état, notamment, des mesures effectuées, des correctifs à faire au sein des établissements scolaires selon la valeur des taux de CO₂ et des recommandations gouvernementales en la matière.